

PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES DE CRÉATION
1^{ER} SEMESTRE 2012

ANNEXE 3

BASE DE SUBVENTION

PLAFONNEMENT M² SUR SALONS

L'assiette éligible est plafonnée à 8 000€ HT décoration comprise pour la location du stand et la surface du stand prise en compte ne peut excéder 20m² par entreprise.

SOUTIEN FINANCIER DU DEFI

La fin du soutien du DEFI se fera normalement au terme de l'exercice courant pendant lequel aura été atteinte la limite de 10 ans prévue par le Règlement Intérieur mais pourra être revue au cas par cas.

GRILLE DES FRAIS ÉLIGIBLES

SALONS FRANÇAIS – JEUNES ENTREPRISES DE CREATION	
DEPENSES ELIGIBLES	COMMENTAIRES
Location Surface Exposition + Décoration	L'assiette éligible est plafonnée à 8 000 € HT décoration comprise pour la location du stand et la surface du stand prise en compte ne peut excéder 20 m ² par entreprise
Communication (catalogue, brochures, dossiers de presse, invitations, annonces publicitaires)	La communication doit être spécifique à l'opération et ne doit pas dépasser 20% du budget initial

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Les opérations retenues ne pourront pas bénéficier d'un taux de subventions publiques cumulées représentant plus des deux tiers du coût total de l'opération.